

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE

Un outil de communication entre l'ERP et sa clientèle

CROP
20 Rue de Bucarest 75008 PARIS
Mail: Christelle.nicolas@cropera.fr



SOMMAIRE

I- Contexte.....	3
II- Visualiser votre ERP.....	5
III- Fiche informative.....	6
IV- Pièces administratives.....	7
a) Plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées » https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/publications/RPA-Guide%20aide_VF.pdf	
b) Diagnostic d'accessibilité	
c) Agenda de mise en accessibilité 2018-2026 et Ad'Ap approuvé	
d) Notice d'accessibilité et demande de dérogation avec récépissé de dépôt du dossier	
e) Attestation sur l'honneur d'achèvement des travaux	

CONTEXTE

- ➔ Le Registre Public d'Accessibilité (RPA) est obligatoire depuis le 30 septembre 2017.
Il s'agit d'un dossier regroupant l'ensemble des démarches pour la mise en accessibilité et consultable par tous dans l'ERP.

Qui est concerné

Propriétaires et exploitants d'ERP de catégories 1 à 5

Dans quel but

Permet de renseigner facilement le public sur le niveau d'accessibilité des prestations proposées par l'établissement

Comment accéder

Le registre public d'accessibilité doit être consultable sur place au principal point d'accueil et si possible sur le site internet de l'ERP

L'accompagnement humain

La mise en accessibilité passe également par la présence d'un personnel sensibilisé aux différents types de handicaps, formé à l'accueil et à l'accompagnement de tous les publics, connaissant l'attitude à adopter, et soucieux de satisfaire ses visiteurs

Les textes de références

➤ Décret du 28 mars 2017

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/3/28/LHAX1702913D/jo/texte>

➤ Arrêté du 19 avril 2017

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/19/LHAL1614039A/jo/texte/fr>

FICHE INFORMATIVE





Accessibilité de l'établissement



Bienvenue *Ch Dha*
6 me de BUCAREST 75007 Paris

 - Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non

 - Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

- Le personnel est sensibilisé. C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.
- Le personnel est formé. C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.
- Le personnel sera formé.



Matériel adapté

- Le matériel est entretenu et réparé oui non
- Le personnel connaît le matériel oui non



Contact : *gestion administrative @ dha.fr*



Consultation du registre public d'accessibilité :

- à l'accueil
- sur le site internet

N° SIRET : *204394720*

Adresse : *6 me de BUCAREST 75007 Paris*



**Certaines prestations
ne sont pas
accessibles**



1. Accueil physique des PNA



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



2.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



3.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non

PIECES

ADMINISTRATIVES



Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire ; adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive



1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle



1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou en core de la table, d'une assiette...
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.



IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale

A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

- #### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes
- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
 - + Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
 - + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
 - + Le repérage dans le temps et l'espace ;
 - + L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et voyvoyez-la.
- Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

2) Comment les pallier ?

- Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes-handicapées>

Conçu par la DMA en partenariat avec :

APAJH, CÔCÉ CFCSA, CGAD, CCFPAC, FCG, SYNDICAT, UAFIM, UNAPEI,



DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ	
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN 20 RUE DE BUCAREST - 75008 PARIS	Bâtiment ERP Type NC NC ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 11 Juillet 2017	Par : Jean-Briac JONCQUEMAT

1^{ère} PARTIE
**Description
du site &
Bâtiment**

Sommaire

1^{ère} partie : PRÉSENTATION DU SITE & BÂTIMENT	Page
▶ Présentation générale	3
▶ Analyse fonctionnelle	4
2^{ème} partie : ÉTAT DES LIEUX	6
Situation générale du site & bâtiment au regard de la réglementation présentée sous la forme d'un relevé des obstacles à l'accessibilité	
3^{ème} partie : PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC	17
Présenté sous la forme d'un tableau, le diagnostic décrit les Non-conformités et obstacles à l'accessibilité, ainsi que les préconisations d'amélioration et estimatifs financiers associés. Les Non-conformités et obstacles sont classés par ordre chronologique tels que relevés lors du « diagnostic exhaustif en marchant ».	
4^{ème} partie : SYNTHÈSE	26
▶ Indicateurs Accessibilité A2CH	
▶ Présentation des 3 scénarios de mise en accessibilité :	
• Estimatif des coûts	
• Répartition des coûts selon les niveaux d'impacts	
▶ Ventilation des coûts selon :	
• La décomposition spatiale du site & bâtiment	
• Le zonage fonctionnel du site & bâtiment	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN 20 RUE DE BUCAREST - 75008 PARIS	Bâtiment ERP Type NC NC ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 11 Juillet 2017	Par : Jean-Briac JONCQUEMAT

Présentation générale

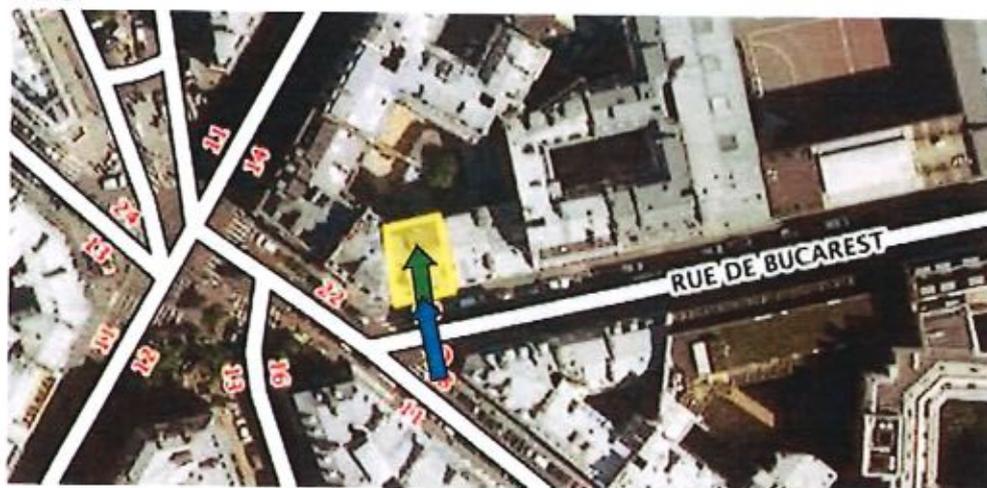
La SCM TRAJAN est un ERP. Le type et la catégorie n'ont pas été communiqués par la Maîtrise d'Ouvrage. Le site a été audité selon le classement de catégorie 4, tout accessible.

Le bâtiment dispose d'un accès :

- ▶ 1 accès principal depuis la rue de Bucarest

Le local ERP comporte :

- ▶ 1 entrée :
 - ▶ entrée principale via un ressaut de 4cm
- ▶ 1 niveau :
 - RDC



Légende :	
 SCM TRAJAN	 Entrée
 Accès	



DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ	
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN 20 RUE DE BUCAREST - 75008 PARIS	Bâtiment ERP Type NC NC ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 11 Juillet 2017	Par : Jean-Briac JONCQUEMAT

1^{ère} PARTIE

Description
du site &
Bâtiment

Analyse fonctionnelle

La SCM TRAJAN comporte un niveau :

RDC

- Circulations horizontales
- Bureaux
- Sanitaires

Les circulations verticales du bâtiment sont assurées par :

▶ Transport vertical :

- 1 ascenseur, desservant chaque niveau
- Les dispositions réglementaires imposent l'installation d'un ascenseur

▶ Escalier(s) :

- 1 escalier principal, donnant accès à chaque niveau

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ	
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN 20 RUE DE BUCAREST - 75008 PARIS	Bâtiment ERP Type NC NCème catégorie
Diagnostic réalisé le : 11 Juillet 2017	Par : Jean-Briac JONCQUEMAT

LEGENDE

● : Les points de contrôle marqués d'un point rouge sont des non-conformités à l'accessibilité d'ordre **RÉGLEMENTAIRE**.

■ : Les points de contrôle marqués d'un carré bleu identifient les obstacles à l'accessibilité **ne relevant pas des obligations réglementaires**. Il s'agit donc de recommandations visant une meilleure accessibilité pour Tous.

Chacun de ces points est décrit dans la 3^{ème} partie du rapport intitulée « Diagnostic ». Les non conformités et les obstacles sont numérotés afin de pouvoir être « tracés » tout au long du rapport.

1 - CHEMINEMENT EXTÉRIEUR	Domaine d'évaluation SANS OBJET pour ce bâtiment
----------------------------------	--

2 - STATIONNEMENT	Domaine d'évaluation SANS OBJET pour ce bâtiment
--------------------------	--

3 - ACCÈS AU SITE ET AU(X) BÂTIMENT(S)	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
Triple contrainte				●	
Repérage de l'entrée principale	●				
Contrôle d'accès : interphonie Tout dispositif visant à permettre ou restreindre l'accès au bâtiment, ou à se signaler au personnel, doit être facilement repérable visuellement par un contraste visuel ou une signalétique. Tout signal lié au fonctionnement d'un dispositif d'accès doit être sonore et visuel. S'il existe un contrôle d'accès à l'établissement, le système doit permettre à des personnes sourdes ou malentendantes, ou des personnes muettes, de signaler leur présence au personnel et d'être informées de la prise en compte de leur appel. En particulier, et en l'absence d'une vision directe de ces accès par le personnel, les appareils d'interphonie sont munis d'un système permettant au personnel de l'établissement de visualiser le visiteur. Un espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour est nécessaire devant les portes desservies par un cheminement accessible qui comportent un système de contrôle d'accès. Lors de leur installation ou de leur renouvellement, les appareils d'interphonie comportent : <ul style="list-style-type: none"> • une boucle d'induction magnétique respectant les dispositions réglementaires. • un retour visuel des informations principales fournies oralement. 		●			3.1
Contrôle d'accès : gâche électrique et porte à ouverture automatique				●	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ	
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN 20 RUE DE BUCAREST - 75008 PARIS	Bâtiment ERP Type NC NC ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 11 Juillet 2017	Par : Jean-Briac JONCQUEMAT

3 - ACCÈS AU SITE ET AU(X) BÂTIMENT(S)	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
<p>Atteinte du système de communication et commandes</p> <p>Les systèmes de communication entre le public et le personnel, ainsi que les dispositifs de commande manuelle mis à la disposition du public, doivent répondre aux exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être situés à plus de 0,40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant ; • Être situés à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m. <p>Dans le cas d'une rampe amovible ou escamotable, l'installation d'un dispositif permettant à la personne handicapée de signaler sa présence au personnel de l'établissement, tel qu'une sonnette, est obligatoire.</p> <p>Ce dispositif de signalement répond aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être situé à proximité de la porte d'entrée ; • être facilement repérable ; • être visuellement contrasté vis-à-vis de son support ; • être situé au droit d'une signalisation visuelle, tel qu'un panneau, pour expliciter sa signification ; • comporter un système indiquant son bon état de fonctionnement, dans le cas d'une rampe amovible automatique ; • être situé à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m, mesurés depuis l'espace d'emprise de la rampe et à plus de 0,40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant. <p>L'utilisateur est informé de la prise en compte de son appel.</p>		●			3.2 3.3
<p>Espace d'usage devant mobilier, équipement et commande</p> <p>Un espace d'usage est nécessaire devant chaque équipement ou aménagement situé le long du cheminement, afin d'en permettre l'atteinte et l'usage (largeur 0,80 m x longueur 1,30 m).</p>		●			3.4 3.5

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ	
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN 20 RUE DE BUCAREST - 75008 PARIS	Bâtiment ERP Type NC NC ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 11 Juillet 2017	Par : Jean-Briac JONCQUEMAT

3 - ACCÈS AU SITE ET AU(X) BÂTIMENT(S)	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
<p>Seuil et ressaut</p> <p>Lorsqu'il ne peut être évité, un faible écart de niveau peut être traité par un ressaut à bord arrondi ou muni d'un chanfrein, et dont la hauteur doit être inférieure ou égale à 2 cm. Cette hauteur maximale peut toutefois être portée à 4 cm si le ressaut comporte sur toute sa hauteur une pente ne dépassant pas 3,3 %.</p> <p>Lorsqu'une dénivellation ne peut être évitée, une rampe respectant les valeurs de pente réglementaires notamment lorsque cette rampe est en cours d'utilisation, est aménagée afin de la franchir.</p> <p>Cette rampe est, par ordre de préférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une rampe permanente, intégrée à l'intérieur de l'établissement ou construite sur le cheminement extérieur de l'établissement ; - une rampe inclinée permanente ou posée avec emprise sur le domaine public. L'espace d'emprise permet alors les manœuvres d'accès d'une personne en fauteuil roulant ; - une rampe amovible, qui peut être automatique ou manuelle. <p>Une rampe amovible est stable et assortie d'un dispositif permettant à la personne handicapée de signaler sa présence au personnel de l'établissement, tel qu'une sonnette.</p>		●			3.6 3.7
<p>Espace de manœuvre (porte en tirant / en poussant) et sas</p> <p>Un espace de manœuvre de porte est nécessaire devant chaque porte, à l'exception de celles situées dans les étages non accessibles aux personnes circulant en fauteuil roulant et celles ouvrant uniquement sur un escalier, un sanitaire, une douche, une cabine d'essayage non adaptés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dimension en poussant : Longueur ≥ 1.70 m • Dimension en tirant : Longueur ≥ 2.20 m <p>Dimensions minimum des sas d'isolement lié au risque incendie provenant de locaux dangereux tels que parkings, caves regroupées, (hors débâtement de la porte non manœuvrée) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intérieur du sas : largeur 1.20 m x longueur 2.20 m • Extérieur du sas : largeur 1.20 x longueur 1.70 m. 		●			3.8

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN 20 RUE DE BUCAREST - 75008 PARIS	Bâtiment ERP Type NC NC4ème catégorie
Diagnostic réalisé le : 11 Juillet 2017	Par : Jean-Briac JONCQUEMAT

3 - ACCÈS AU SITE ET AU(X) BÂTIMENT(S)	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
<p>Largeur des portes pour des locaux recevant < 100 personnes</p> <p>Les portes principales permettant l'accès aux locaux accessibles pouvant recevoir moins de 100 personnes ont une largeur nominale minimale de 0,80 m, soit une largeur de passage utile minimale de 0,77 m.</p> <p>Dans les établissements hôteliers et les établissements comportant des locaux d'hébergement existants, seules les portes permettant de desservir et d'accéder aux chambres adaptées et aux services collectifs ont une largeur minimale de passage utile de 0,83 m.</p> <p>Dans le cas où une porte située en amont du cheminement présente une largeur inférieure, la largeur minimale de passage utile de la porte de la chambre adaptée ou des locaux de services collectifs est égale à celle de la porte située en amont, avec un minimum de 0,77 m.</p> <p>En cas de travaux ou de leur renouvellement, les portes ou leur encadrement ainsi que leur dispositif d'ouverture présentent un contraste visuel par rapport à leur environnement.</p>		●			3.9
Largeur des portes pour des locaux ≥ 100 personnes	●				
Largeur portique de sécurité				●	
Porte à tambour / tourniquet				●	
Porte automatique : réglage et détection				●	
Ropérage des portes comportant une surface vitrée importante				●	
<p>Poignée de porte</p> <p>Les poignées de porte doivent être facilement préhensibles et manoeuvrables en position « debout » comme « assis », y compris par une personne ayant des difficultés à saisir et à faire un geste de rotation du poignet. Il est recommandé que les poignées soient de couleur contrastée par rapport à la porte.</p>		●			3.10
Effort d'ouverture	●				
Pente et rampe				●	
4 - CIRCULATION INTÉRIEURE HORIZONTALE	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
Ropérage et guidage				●	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN 20 RUE DE BUCAREST - 75008 PARIS	Bâtiment ERP Type NC NC ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 11 Juillet 2017	Par : Jean-Briac JONCQUEMAT

4 - CIRCULATION INTÉRIEURE HORIZONTALE	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
<p>Caractéristiques dimensionnelles liées à la circulation intérieure horizontale</p> <p>Dimensions des circulations intérieures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Largeur \geq 1,20 m • Rétrécissements ponctuels \geq 0,90 m tolérés sur une faible longueur • Dévers \leq 3 %. <p>Les allées structurantes ont une largeur de 1,20 m et permettent à une personne en fauteuil roulant d'accéder depuis l'entrée aux prestations essentielles de l'établissement tels que les caisses, ascenseurs et autres circulations verticales, sanitaires adaptés, cabines d'essayage adaptées, meubles d'accueil, photocopieurs, bacs de recyclage, bornes de lecture de prix, balances des fruits et légumes.</p> <p>Dans les restaurants, les allées structurantes donnent au minimum l'accès depuis l'entrée aux places accessibles aux personnes en fauteuil roulant et aux sanitaires adaptés.</p> <p>Les autres allées ont une largeur de 1,05 m au sol au minimum et de 0,90 mètre au minimum à partir d'une hauteur de 0,20 m par rapport au sol. Des espaces de manœuvre avec possibilité de demi-tour sont positionnés tous les 6 m au maximum ainsi qu'au croisement entre deux allées.</p> <p>Dans les restaurants, les autres allées ont une largeur au moins égale à 0,60 m.</p>		●			4.1
<p>Caractéristiques dimensionnelles liées à une pente / rampe</p>				●	
<p>Souill et Ressaut</p> <p>Lorsqu'il ne peut être évité, un faible écart de niveau peut être traité par un ressaut à bord arrondi ou muni d'un chanfrein et dont la hauteur doit être inférieure ou égale à 2 cm. Cette hauteur maximale peut toutefois être portée à 4 cm si le ressaut comporte sur toute sa hauteur une pente ne dépassant pas 33 %. La distance minimale entre 2 ressauts doit être supérieure ou égale 2.50 m.</p> <p>Les pentes créées comportant plusieurs ressauts successifs, dits « pas d'âne », sont interdites. Un plan incliné ne présente pas de ressaut, ni en haut ni en bas.</p>		●			4.2
<p>État du sol</p>	●				
<p>Obstacle en hauteur et saillie latérale</p>				●	
<p>Repérage des parois vitrées</p>				●	
<p>Éclairage et niveau d'éclairage</p>				●	

RELEVÉ DES OBSTACLES

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN 20 RUE DE BUCAREST - 75008 PARIS	Bâtiment ERP Type NC NCème catégorie
Diagnostic réalisé le : 11 Juillet 2017	Par : Jean-Briac JONCQUEMAT

4 - CIRCULATION INTÉRIEURE HORIZONTALE	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
Atteinte des commandes, équipements, mobiliers La commande doit être repérable et située à une hauteur comprise entre 0.90 et 1.30 m, et/ou > 40 cm de l'angle rentrant.		●			4.3
Espace d'usage devant mobilier, équipement et commande Un espace d'usage est nécessaire devant chaque équipement ou aménagement situé le long du cheminement, afin d'en permettre l'atteinte et l'usage (largeur 0.80 m x longueur 1.30 m).		●			4.4
Présence de mobilier encombrant				●	
Rupture de niveau				●	
Volée de 3 marches ou plus				●	
Volée de moins de 3 marches				●	

5 - CIRCULATION INTÉRIEURE VERTICALE	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
Repérage de l'escalier depuis l'entrée ou le hall	●				
Étage et prestation de service accessible par ascenseur				●	
Étage(s) comportant des locaux ouverts au public desservi(s) par ascenseur				●	
Signalisation de la desserte sélective des escaliers, ascenseurs ou équipements mobiles				●	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ

0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN
20 RUE DE BUCAREST - 75008 PARIS

Bâtiment ERP
Type NC
N^o 1^{ère} catégorie

Diagnostic réalisé le : 11 Juillet 2017

Par : Jean-Briac JONCQUEMAT

2^{ème} PARTIE

État des lieux

5 - CIRCULATION INTÉRIEURE VERTICALE	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
<p>Caractéristiques liées à l'escalier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hauteur de marche \leq 17 cm • Giron \geq 28 cm • Largeur \geq 1 m entre mains courantes <p>En l'absence de travaux ayant pour objet de changer les caractéristiques dimensionnelles des escaliers, celles-ci peuvent être conservées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bande d'éveil à la vigilance en partie haute de chaque palier intermédiaire, pour les personnes présentant une déficience visuelle. Une bande d'éveil à la vigilance présente les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Constituée de plots régulièrement espacés ; • Largeur suffisante pour être détectée à la canne et pour ne pas être enjambée par le piéton ; • Visuellement contrastée par rapport à son environnement immédiat ; • Non glissante ; • Ne présente pas de gêne pour les personnes présentant des difficultés pour se déplacer ; • Placée à une distance de la zone de danger correspondant au pas de freinage. • Contremarche de 10 cm minimum pour les première et dernière marches ; contrastée visuellement • Nez de marche non glissants, visuellement contrastés sur au moins 3 cm en horizontal • Main courante : <ul style="list-style-type: none"> • Main courante de chaque côté • Si l'installation d'une seconde main courante réduit le passage à une largeur $<$ 1 m, une seule main courante est exigée • Dans les escaliers à fût central de diamètre inférieur ou égal à 0,40 m, une seule main courante est exigée • Dans les escaliers à fût central, une discontinuité de la main courante est autorisée dès lors que celle-ci permet son utilisation sans danger et que sa longueur est inférieure à 0,10 m <ul style="list-style-type: none"> • Hauteur main courante : entre 0.80 et 1.00 m • Continue, rigide et facilement préhensible • Dépassant les première et dernière marches de la largeur d'un giron • Différenciée du support par un éclairage particulier ou un contraste visuel • Eclairage : <p>Le dispositif d'éclairage artificiel doit permettre d'assurer des valeurs d'éclairage mesurées au sol, d'au moins 150 lux en tout point de chaque escalier.</p> <p>Lorsque la durée de fonctionnement d'un système d'éclairage est temporisée, l'extinction doit être progressive. Dans le cas d'un fonctionnement par détection de présence, la détection doit couvrir l'ensemble de l'espace concerné et deux zones de détection successives doivent obligatoirement se chevaucher.</p> • Gradins : <p>Les emmarchements des gradins et les gradins ne sont pas considérés comme des circulations intérieures verticales ou horizontales.</p> 		●			5.1 5.2 5.3 5.4 5.5

RELEVÉ DES OBSTACLES

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN 20 RUE DE BUCAREST - 75008 PARIS	Bâtiment ERP Type NC NC ^{ème} catégorie
Diagnostic réalisé le : 11 Juillet 2017	Par : Jean-Briac JONCQUEMAT

5 - CIRCULATION INTÉRIEURE VERTICALE	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
Protection visuelle et/ou tactile sous escalier				●	
Éclairage et niveau d'éclairement				●	
Établissements hôteliers (0, 1, 2, 3 étoiles) : obligation d'un ascenseur - cas particulier				●	
Plate-forme élévatrice				●	

6 - ASCENSEUR	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
Repérage de l'ascenseur depuis l'entrée ou le hall				●	
Portes palières et cabine				●	
Précision d'arrêt				●	
Commandes palières				●	
Signalisation palière				●	
Dimensions cabine Une cabine accessible à un fauteuil roulant manuel doit présenter les dimensions suivantes minimales : - largeur : 1,00 m - profondeur : 1,25 m. Ces dimensions correspondent au Type 1 décrit par la Norme EN NF 81-70.		●			6.1
Commandes en cabine				●	
Signalisation en cabine				●	
Équipement en cabine				●	
Éclairage et niveau d'éclairement				●	
Ascenseurs en batterie				●	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE

0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN
20 RUE DE BUCAREST - 75008 PARIS

Bâtiment ERP
Type NC
NCème catégorie

Diagnostic réalisé le : 11 Juillet 2017

Par : Jean-Briac JONCQUEMAT

2^{ème} PARTIE

État des lieux

7 - TAPIS, ESCALIERS ET PLANS INCLINÉS MÉCANIQUES

Domaine d'évaluation SANS OBJET pour ce bâtiment

8 - SIGNALISATION & INFORMATION

	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
Visibilité	●				
Lisibilité	●				
Compréhension	●				

9 - SORTIES

	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
Repérage de la sortie usuelle, sans risque de confusion avec les issues de secours	●				

10 - DISPOSITIF D'ACCUEIL, ÉQUIPEMENT ET DISPOSITIF DE COMMANDE

Domaine d'évaluation SANS OBJET pour ce bâtiment

11 - REVÊTEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS (sous réserve de contrainte liée à hygiène et ambiance hygrométrique des locaux)

	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
<p>Tapis : dureté (obstacle à la roue) et/ou présence de ressaut</p> <p>Qu'ils soient posés ou encastrés, les tapis fixes doivent présenter la dureté nécessaire pour ne pas gêner la progression d'un fauteuil roulant. Ils ne doivent pas créer de ressaut de plus de 2 cm.</p>		●			11.1
Qualité des revêtements et de l'acoustique				●	

12 - PORTES, PORTIQUES ET SAS

	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
Espace de manœuvre (porte en tirant / en poussant) et sas	●				

RELEVÉ DES OBSTACLES

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ

0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN
20 RUE DE BUCAREST - 75008 PARIS

Bâtiment ERP
Type NC
NC6ème catégorie

Diagnostic réalisé le : 11 Juillet 2017

Par : Jean-Briac JONCQUEMAT

2^{ème} PARTIE

État des
lieux

12 - PORTES, PORTIQUES ET SAS	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
<p>Largeur des portes pour des locaux recevant < 100 personnes</p> <p>Les portes principales permettant l'accès aux locaux accessibles pouvant recevoir moins de 100 personnes ont une largeur nominale minimale de 0,80 m, soit une largeur de passage utile minimale de 0,77 m.</p> <p>Dans les établissements hôteliers et les établissements comportant des locaux d'hébergement existants, seules les portes permettant de desservir et d'accéder aux chambres adaptées et aux services collectifs ont une largeur minimale de passage utile de 0,83 m.</p> <p>Dans le cas où une porte située en amont du cheminement présente une largeur inférieure, la largeur minimale de passage utile de la porte de la chambre adaptée ou des locaux de services collectifs est égale à celle de la porte située en amont, avec un minimum de 0,77 m.</p> <p>En cas de travaux ou de leur renouvellement, les portes ou leur encadrement ainsi que leur dispositif d'ouverture présentent un contraste visuel par rapport à leur environnement.</p>		●			12.1
Largeur des portes pour des locaux ≥ 100 personnes				●	
Porte automatique : réglage et détection				●	
Porte à tambour / tourniquet				●	
Contrôle d'accès : gâche électrique et porte à ouverture automatique				●	
Contrôle d'accès				●	
Largeur portique de sécurité				●	
Repérage des portes comportant une surface vitrée				●	
<p>Poignée de porte</p> <p>Les poignées de porte doivent être facilement préhensibles et manœuvrables en position « debout » comme « assis », y compris par une personne ayant des difficultés à saisir et à faire un geste de rotation du poignet. Il est recommandé que les poignées soient de couleur contrastée par rapport à la porte.</p>		●			12.2 12.3
Effort d'ouverture	●				

RELEVÉ DES OBSTACLES

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ	
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN 20 RUE DE BUCAREST - 75008 PARIS	Bâtiment ERP Type NC N ^o catégorie
Diagnostic réalisé le : 11 Juillet 2017	Par : Jean-Briac JONCQUEMAT

12 - PORTES, PORTIQUES ET SAS	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
<p>Repérage des éléments structurants (contraste visuel)</p> <p>En cas de travaux ou de leur renouvellement, les portes ou leur encadrement ainsi que leur dispositif d'ouverture présentent un contraste visuel par rapport à leur environnement.</p>		●			12.4

13 - SANITAIRE	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
<p>Cabinet d'aisances adapté</p> <p>Chaque niveau accessible, lorsque des sanitaires y sont prévus pour le public, comporte au moins un cabinet d'aisances adapté pour les personnes handicapées circulant en fauteuil roulant et comportant un lavabo accessible.</p> <p>Cette disposition ne s'applique pas aux hôtels ne proposant que le service de restauration du petit déjeuner.</p> <p>Les cabinets d'aisances adaptés sont installés, de préférence, au même emplacement que les autres cabinets d'aisances lorsque ceux-ci sont regroupés. Si cette disposition ne peut être respectée, les cabinets d'aisance adaptés séparés des cabinets d'aisance non accessibles sont signalés.</p> <p>Lorsqu'il existe des cabinets d'aisances séparés pour chaque sexe, l'aménagement d'un cabinet d'aisances accessible n'est pas exigé pour chaque sexe. Dans ce cas, tout cabinet adapté pour les personnes handicapées pouvant être utilisé par des personnes de chaque sexe est accessible directement depuis les circulations communes et signalé par des pictogrammes rappelant la possibilité de leur utilisation par des personnes des deux sexes, handicapées ou non.</p> <p>Les lavabos ou un lavabo au moins par groupe de lavabos sont accessibles aux personnes handicapées ainsi que les divers aménagements tels que notamment miroir, distributeur de savon, sèche-mains, patères.</p>			■		13.1
Cabinet d'aisances adapté directement accessible depuis les circulations communes				●	
Espace de manœuvre avec possibilité de faire 1/2 tour (hors débattement de porte)				●	
Lavabo accessible dans le sas sanitaires				●	
Caractéristiques d'un lavabo accessible				●	
Batterie urinoirs				●	
Atteinte des accessoires				●	

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN 20 RUE DE BUCAREST - 75008 PARIS	Bâtiment ERP Type NC NCème catégorie
Diagnostic réalisé le : 11 Juillet 2017	Par : Jean-Briac JONCQUEMAT

13 - SANITAIRE	Conforme	Non conforme	Recommandation	Sans objet	N°
Caractéristiques et aménagement intérieur du cabinet d'aisances adapté				●	
Éclairage et niveau d'éclairage				●	

14 - ÉTABLISSEMENTS AVEC DOUCHES ET CABINES D'ESSAYAGE	Domaine d'évaluation SANS OBJET pour ce bâtiment
---	--

15 - ERP RECEVANT DU PUBLIC ASSIS (salle de cinéma, amphithéâtre, ...)	Domaine d'évaluation SANS OBJET pour ce bâtiment
---	--

16 - ÉTABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX À SOMMEIL (hôtel, hôpital, internat...)	Domaine d'évaluation SANS OBJET pour ce bâtiment
--	--

17 - CAISSES DE PAIEMENT DISPOSÉES EN BATTERIES	Domaine d'évaluation SANS OBJET pour ce bâtiment
--	--

18 - FICHE DE FAISABILITE SUR ENTREE	Domaine d'évaluation SANS OBJET pour ce bâtiment
---	--

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE

0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN

20 RUE DE BUCAREST

75008

PARIS

Diagnostic réalisé le : 11 juillet 2017

ERP

NC

Catégorie NC

Par Jean-Briac JONCQUEMAT

**3^{ème} PARTIE
Diagnostic**

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité		Type de handicap concerné		Liste des préconisations		Avis motivé AZCH		
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact	Description	N°		Estimatif en € Ht	
Seuil et ressaut		Présence d'un seuil ou d'un ressaut de 12 cm de hauteur	3.6	▲	●	Prévoir une demande de dérogation pour l'aménagement d'une rampe amovible (manuelle) non conforme	1	450,00 €	X
Espace de manoeuvre (porte en tirant / en poussant) et sas		Espace de manoeuvre de porte non conforme - porte en poussant	3.8	△	●	Reconfigurer l'espace de manoeuvre de porte (étude complémentaire à réaliser) Cf. préconisation n°1	2	0,00 €	X
Atteinte du système de communication et commandes		DIGICODE La commande est située à une hauteur supérieure à 1,30 m, et se situe dans un angle rentrant (<0,40 m)	3.2	▲	●	Déplacer la commande / le dispositif d'accès pour le rendre atteignable	3	150,00 €	X

ABORDS/ACCES

ACCES IMMEUBLE

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité		Type de handicap concerné		Liste des préconisations		Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact	Description	N°		Estimatif en € HT
Tapis : dureté (obstacle à la roue) et/ou présence de ressaut	Absence de photo	SAS La dureté du tapis / revêtement de sol fait obstacle à la roue	11.1	○		Remplacer le tapis / revêtement de sol existant par un nouveau matériau conforme	7 870,00 €	
Contrôle d'accès interphonie		SAS Le dispositif d'interphonie ne permet pas au Personnel de l'établissement de visualiser l'utilisateur	3.1	▲	●	Remplacer l'interphone par un visiophone équipé d'une boucle à induction magnétique et d'un retour visuel des informations principales fournies oralement. Positionner l'équipement à hauteur conforme.	8 1 150,00 €	X
Espace d'usage devant mobilier, équipement et commande		SAS L'espace d'usage au droit de l'équipement / la commande n'est pas conforme	3.4	△	●	Déplacer l'équipement / la commande (par exemple d'affichage, boîte à lettres, poubelle...)	9 130,00 €	X

CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES

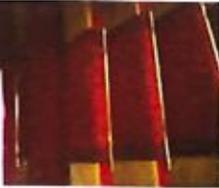
PARTIES COMMUNES

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité		Type de handicap concerné		Liste des préconisations		Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact	Description	N°		Estimatif en € Ht
ABORDS/ACCES		D'IGICODE L'espace d'usage au droit de l'équipement / la commande n'est pas conforme	3.5	△	●	  	Déplacer l'équipement / la commande (panneau d'affichage, boîte à lettres, poubelle ...) 4 130,00 €	X
PARTIES COMMUNES		SAS COMMANDES PORTE ET LUMIERE La commande est mal positionnée (> à 1,30 m de hauteur) et/ou à < 40 cm de l'angle rentrant() - Nombre d'éléments à déplacer : 2	4.3	△	●		Installer des interrupteurs avec témoin lumineux à hauteur et/ou position adaptée(s) 5 400,00 €	X
PARTIES COMMUNES		SAS COMMANDES LUMIERE ET PORTE L'espace d'usage au droit de l'équipement / la commande n'est pas conforme	4.4	△	●		Déplacer l'équipement / la commande (panneau d'affichage, boîte à lettres, poubelle ...) Cf. préconisation n°5 6 0,00 €	X

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE

0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN	20 RUE DE BUCAREST	75008	PARIS	Diagnostic réalisé le : 11 juillet 2017
ERP	NC		Catégorie NC	Par Jean-Briac JONCQUEMAT

3^{ème} PARTIE
Diagnostic

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité				Liste des préconisations			Avis motivé A2CH
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Type de handicap concerné	Description	N°	Estimatif en € HT	
Caractéristiques liées à l'escalier		Les première et dernière contremarches ne sont pas contrastées visuellement / contraste insuffisant	5.1	<input checked="" type="checkbox"/> Mobilité <input checked="" type="checkbox"/> Vision <input type="checkbox"/> Audition <input type="checkbox"/> Intelligence	Contraster visuellement les première et dernière contremarches de chaque volée	13	180,00 €	
Caractéristiques liées à l'escalier		L'éveil à la vigilance en partie haute de l'escalier et/ou du palier intermédiaire, est absent	5.2	<input checked="" type="checkbox"/> Mobilité <input checked="" type="checkbox"/> Vision <input type="checkbox"/> Audition <input type="checkbox"/> Intelligence	Installer une bande d'éveil à la vigilance en partie haute (par exemple, un appel de vigilance répondant à la norme NF P 98-351)	14	360,00 €	X
Caractéristiques liées à l'escalier		Les nez de marche sont glissants, et non contrastés sur au moins 3cm en horizontal	5.3	<input checked="" type="checkbox"/> Mobilité <input checked="" type="checkbox"/> Vision <input type="checkbox"/> Audition <input type="checkbox"/> Intelligence	Poser des nez de marche contrastés (sur au moins 3 cm en horizontal), et non-glissants	15	1 750,00 €	X

CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES

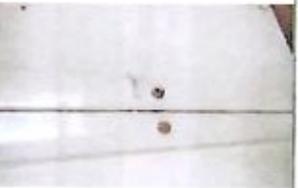
PARTIES COMMUNES

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité		Type de handicap concerné			Liste des préconisations		Avis motivé A2CH			
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact	Description	N°	Estimatif en € HT				
Seuil et Ressaut		HALL Présence d'un seuil ou d'un ressaut de 11 cm de hauteur	4.2	▲	    		Aménager une rampe de largeur minimale de 1,2 m, avec chasse-roue et main courante à double lisse	10	6 200,00 €	X	
Dimensions cabine		Les dimensions cabine ne permettent pas de recevoir une personne en fauteuil roulant (largeur relevée en m : et profondeur relevée en m :)	5.1	▲	●			Nécessité de réaliser une étude de faisabilité pour remplacement d'appareil (bureau d'Etude spécialisée)	11	2 000,00 €	X
Poignée de porte		Les poignées de porte sont peu repérables, par absence de contraste visuel	12.3	○	●			Contraster le pourtour de la poignée pour permettre son repérage visuel	12	120,00 €	

CIRCULATIONS INTERIEURES

CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES

PARTIES COMMUNES

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité		Type de handicap concerné		Liste des préconisations		Avis motivé A2CH		
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact	Description	N°		Estimatif en € Ht	
Largeur des portes pour des locaux recevant < 100 personnes		ENTREE ERP La largeur du vantail d'usage est non-conforme (largeur relevée en m : 0,65) ; largeur totale de la porte en m : 1,33	3.9	△	  	Remplacer la porte existante par une porte disposant d'un vantail d'usage de 0,80 m	19	4 100,00 €	X
Seuil et ressaut		ENTREE ERP Présence d'un seuil ou d'un ressaut de 4 cm de hauteur	3.7	▲	 	Supprimer le(s) seuil(s) existant(s)	20	220,00 €	X
Poignée de porte		ENTREE ERP Les poignées de porte sont peu repérables, par absence de contraste visuel	3.10	○		Contraster le pourtour de la poignée pour permettre son repérage visuel	21	30,00 €	

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité		Type de handicap concerné		Liste des préconisations			Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact	Description	N°	Estimatif en € ht		
Caractéristiques liées à l'escalier	Absence de photo	Une main courante est manquante sur un côté	5.4	△	● ●	Installer une main courante adaptée, dépassant les marches de la largeur du giron	16	5 400,00 €	X
Caractéristiques liées à l'escalier	Absence de photo	La main courante n'est pas différenciée du support.	5.5	△	●	Peindre la main courante d'une couleur très différenciée (par rapport au support)	17	240,00 €	X
Atteinte du système de communication et commandes		SONNETTE La commande est située à une hauteur supérieure à 1,30 m, et se situe dans un angle rentrant (<0,40 m).	3.3	▲	●	Déplacer la commande / le dispositif d'accès pour le rendre atteignable	18	150,00 €	X

CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES

ABORDS / ACCES

PARTIES COMMUNES

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité		Type de handicap concerné		Liste des préconisations		Avis motivé A2CH		
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact	Description	N°		Estimatif en € Ht	
CIRCOLATIONS INTERIEURES		ACCES WC La largeur de l'allée structurante est non-conforme (largeur relevée en m :)	4.1	△	   	Prévoir une demande de dérogation Reconfigurer le schéma de circulation (étude éventuelle à prévoir)	25	0,00 €	X
SANTAIRES		Absence de cabinet d'aisances adapté	13.1	■	<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager un cabinet d'aisances adapté mixte	26	6 500,00 €	

Point examiné	Non-conformité / obstacle à l'accessibilité		Type de handicap concerné		Liste des préconisations		Avis motivé A2CH	
	Photo de l'obstacle	Description de la non-conformité	N°	Impact	Description	N°		Estimatif en € HT
Poignée de porte	Absence de photo	Les poignées de porte sont difficilement manœuvrables et/ou peu préhensibles	12.2	○		Installer des poignées de porte contrastées, de type bec de cane	22	90,00 €
Repérage des éléments structuraux (contraste visuel)		Absence d'un repère tactile et/ou visuel continu pour appréhender la configuration du lieu	12.4	○		En cas de renouvellement ou de travaux sur les portes, peindre le cadre des portes (largeur minimale de la bande : 5 cm)	23	0,00 €
Largeur des portes pour des locaux recevant < 100 personnes		La largeur du vantail d'usage est non-conforme (largeur relevée en m : 0,5 ; nombre de porte(s) : 1,3)	12.1	△		Remplacer la porte existante par une porte disposant d'un vantail d'usage de 0,80 m	24	950,00 €

CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES

RDC

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE

0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN
20 RUE DE BUCAREST - 75008 PARIS

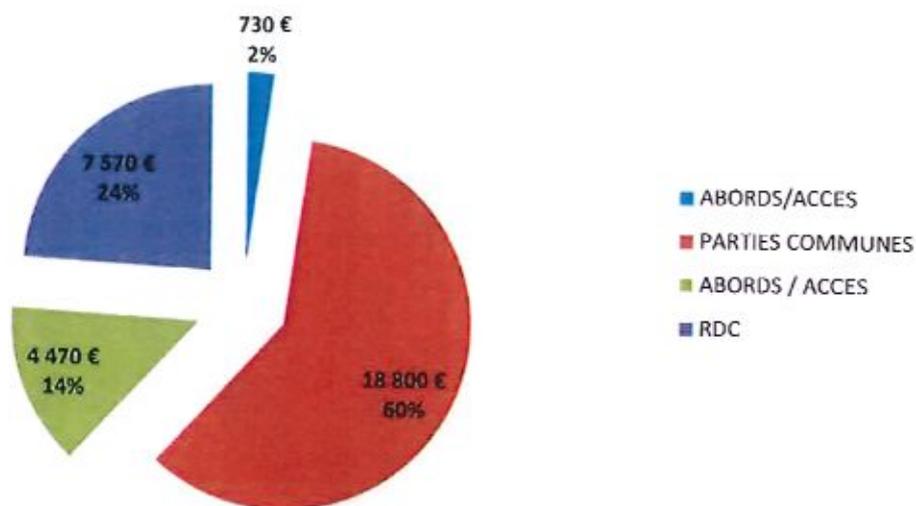
Bâtiment ERP
Type NC - Catégorie NC

Diagnostic réalisé le : 11 juillet 2017

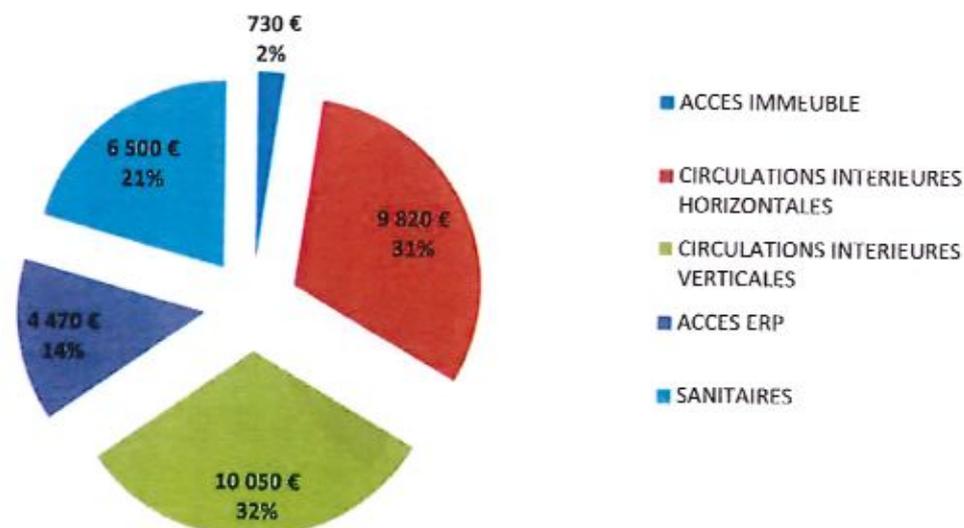
Par Jean-Briac JONCQUEMAT

4^{ème} PARTIE
Synthèse

Ventilation des coûts selon la décomposition spatiale du site & bâtiment (sur la base du SCENARIO 3)

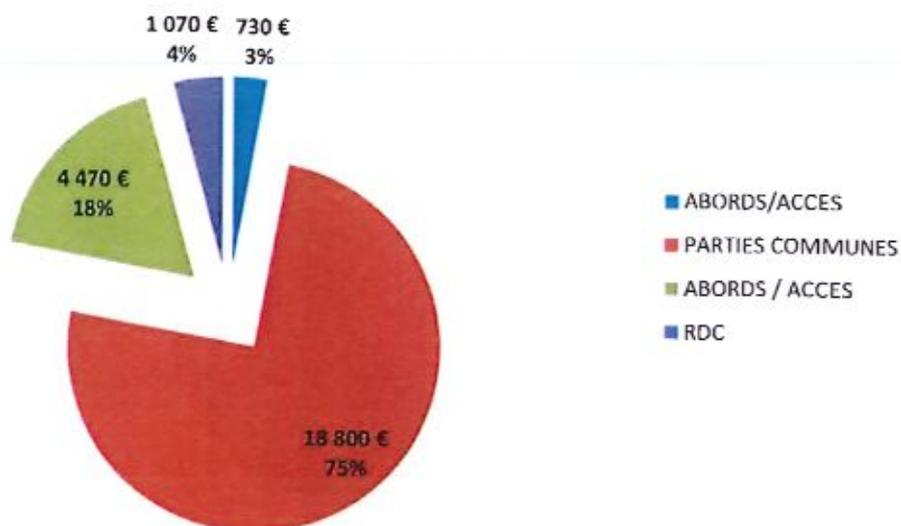


Ventilation des coûts selon zonage fonctionnel du site & bâtiment (sur la base du SCENARIO 3)

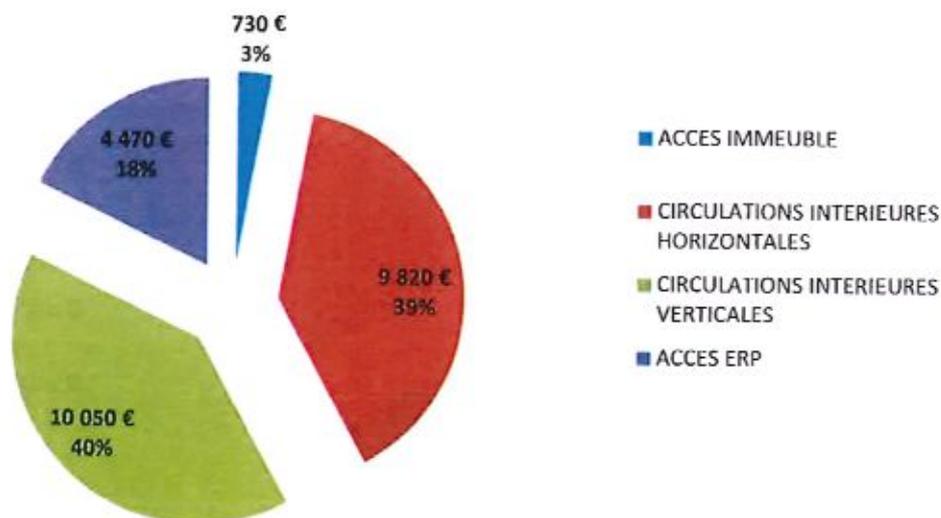


DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN 20 RUE DE BUCAREST - 75008 PARIS	Bâtiment ERP Type NC - Catégorie NC
Diagnostic réalisé le : 11 juillet 2017	Par Jean-Briac JONCQUEMAT

Ventilation des coûts selon la décomposition spatiale du site & bâtiment (sur la base du SCENARIO 2)



Ventilation des coûts selon zonage fonctionnel du site & bâtiment (sur la base du SCENARIO 2)



DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE

0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN
20 RUE DE BUCAREST - 75008 PARIS

Bâtiment ERP
Type NC - Catégorie NC

Diagnostic réalisé le : 11 juillet 2017

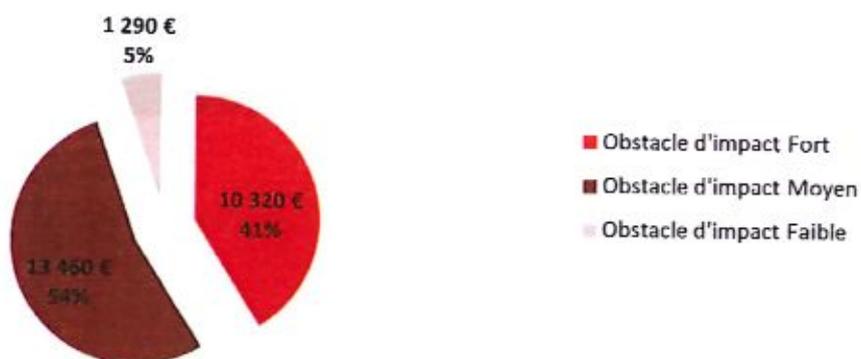
Par Jean-Briac JONCQUEMAT

4^{ème} PARTIE
Synthèse

SCENARIO 1 "Mise en accessibilité progressive"



SCENARIO 2 "Mise en conformité Réglementaire"

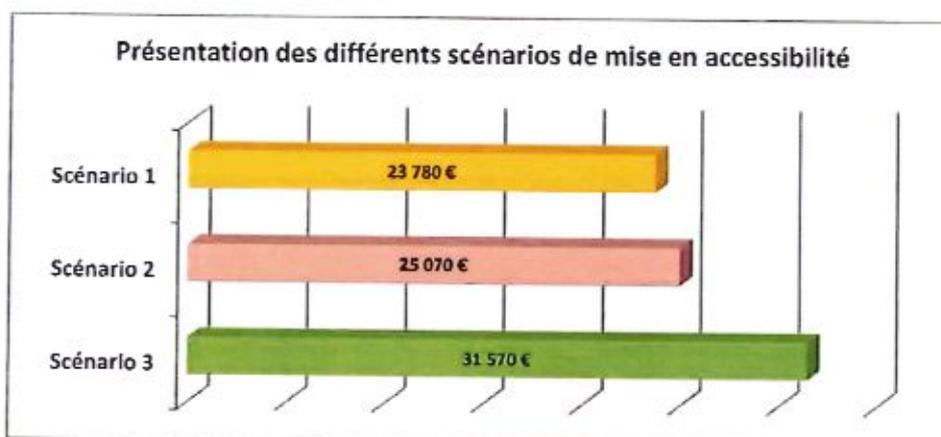


SCENARIO 3 "Accessibilité pour Tous"



DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN 20 RUE DE BUCAREST - 75008 PARIS	Bâtiment ERP Type NC - Catégorie NC
Diagnostic réalisé le : 11 juillet 2017	Par Jean-Briac JONCQUEMAT

Indicateur Accessibilité A2CH				
Situation AVANT travaux le : 11 juillet 2017				
Taux global d'accessibilité	71,6%			
Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	53,6%	74,0%	88,8%	85,3%
Principaux Besoins Usager non satisfaits	CIRCULER - UTILISER	S'ORIENTER	ENTRER	S'ORIENTER - TROUVER L'INFO



SCENARIO 1 (▲ + △) : Mise en accessibilité progressive selon Avis Motivé A2CH

Il permet de traiter prioritairement les obstacles d'ordre réglementaire ayant un impact FORT et MOYEN sur la continuité de la chaîne de déplacement

SCENARIO 2 (▲ + △ + ○) : Mise en conformité réglementaire

Il permet de traiter tous les obstacles d'ordre réglementaire (à faire avant le 1^{er} janvier 2015) pour atteindre un niveau d'accessibilité à 100 %

SCENARIO 3 (▲ + △ + ○ + ■) : Accessibilité pour Tous

Il permet de traiter tous les obstacles d'ordre réglementaire + recommandations A2CH pour une meilleure

Indicateur Accessibilité A2CH				
Projection des taux d'accessibilité après réalisation des travaux SCENARIO 1 "Mise en accessibilité progressive" (▲ + △)				
Taux global d'accessibilité	92,6%			
Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	93,8%	85,9%	100,0%	90,6%
Besoins Usager à améliorer	CIRCULER - UTILISER	REPERER	-	-
Estimatif global (en € HT) du SCENARIO 1	23 780,00 €			

NOM	Département	Commune	Adresse	Catégorie	Type	Action de mise en accessibilité						
						Année 1		Année 2		Année 3		
						1er sem.	2ème sem.	1er sem.	2ème sem.	1er sem.	2ème sem.	
						PERIODE 2	PERIODE 3					
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN	75	PARIS	1 Rue du Docteur Goujon	Non renseigné	Non renseigné	Installer des interrupteurs avec bouton lumineux, à hauteur et/ou position adaptées						
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN	75	PARIS	1 Rue du Docteur Goujon	Non renseigné	Non renseigné	Changer l'éclairage : la commande (parreau d'affichage, boîte à lettres, poteaux ...) cf. annexe n°3						
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN	75	PARIS	1 Rue du Docteur Goujon	Non renseigné	Non renseigné	Rempolir le lais / revêtement de sol existant par un nouveau matériau conforme						
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN	75	PARIS	1 Rue du Docteur Goujon	Non renseigné	Non renseigné	Remplacer l'équipement par un équipement adapté (à une hauteur accessible) : installation d'un nouveau matériel (poutres, poteaux, ...) cf. annexe n°3						
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN	75	PARIS	1 Rue du Docteur Goujon	Non renseigné	Non renseigné	Replacer l'équipement / la commande (parreau d'affichage, boîte à lettres, poteaux ...)						
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN	75	PARIS	1 Rue du Docteur Goujon	Non renseigné	Non renseigné	Aménager une rampe de largeur minimale de 1,2 m, avec chaise-tour et main courante à double voie						
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN	75	PARIS	1 Rue du Docteur Goujon	Non renseigné	Non renseigné	Ne pas installer une étude de faisabilité pour remplacement d'appareils (bureau d'étude spécialisé)						
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN	75	PARIS	1 Rue du Docteur Goujon	Non renseigné	Non renseigné	Contrôler le positionnement de la poutre pour permettre son montage avec						
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN	75	PARIS	1 Rue du Docteur Goujon	Non renseigné	Non renseigné	Contrôler seulement les poteaux et poteaux complémentaires de chaque voie						
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN	75	PARIS	1 Rue du Docteur Goujon	Non renseigné	Non renseigné	Installer une boîte d'arrêt à la station et dans toute la zone de circulation piétonne et d'un côté de la voie (à l'arrêt) : un appel de signalisation						
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN	75	PARIS	1 Rue du Docteur Goujon	Non renseigné	Non renseigné	Poser des nez de marche contrastés (sur au moins 3 ou 4 en horizontal), et non-glissants						
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN	75	PARIS	1 Rue du Docteur Goujon	Non renseigné	Non renseigné	Installer une main courante adaptée, éliminant les marches de la largeur du trottoir						
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN	75	PARIS	1 Rue du Docteur Goujon	Non renseigné	Non renseigné	Peindre la main courante d'une couleur très différente (par rapport au support)						
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN	75	PARIS	1 Rue du Docteur Goujon	Non renseigné	Non renseigné	Déplacer la commande / le dispositif d'arrêt pour le rendre utilisable						
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN	75	PARIS	1 Rue du Docteur Goujon	Non renseigné	Non renseigné	Rempolir la porte existante par une porte dépliant d'un vantail d'usage de 0,50 m						
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN	75	PARIS	1 Rue du Docteur Goujon	Non renseigné	Non renseigné	Supprimer les seuils existants						
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN	75	PARIS	1 Rue du Docteur Goujon	Non renseigné	Non renseigné	Contrôler le seuil de la poutre pour permettre son repérage visuel						
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN	75	PARIS	1 Rue du Docteur Goujon	Non renseigné	Non renseigné	Installer des poignées de porte contrastées, de type bec de cane						
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN	75	PARIS	1 Rue du Docteur Goujon	Non renseigné	Non renseigné	En cas de renouvellement ou de travaux sur les poteaux, peindre le cadre des poteaux (largeur minimale de la bande : 5 cm)						
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN	75	PARIS	1 Rue du Docteur Goujon	Non renseigné	Non renseigné	Rempolir la porte existante par une porte dépliant d'un vantail d'usage de 0,50 m						
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN	75	PARIS	1 Rue du Docteur Goujon	Non renseigné	Non renseigné	Peindre une rampe de circulation						
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN	75	PARIS	1 Rue du Docteur Goujon	Non renseigné	Non renseigné	Reconfigurer le schéma de circulation (étude existante à prévoir)						
0026-01-01-0002 - SCM TRAJAN	75	PARIS	1 Rue du Docteur Goujon	Non renseigné	Non renseigné	Aménager un cabinet d'assises adapté						

